



PV pour non port de ceinture de sécurité.

Par **Gratos64**, le **26/08/2019** à **12:32**

Bonjour,

J'ai été verbalisé pour non port de ceinture de sécurité, ce que je conteste. La voiture de gendarmerie me suivait et l'agent m'a vu réajuster ma ceinture. je n'ai pas signé le PV. Ma question est la suivante : le PV mentionne le nom du boulevard (qui fait 700m de long) où a été relevé l'infraction. Mais ni le sens de la marche ni le numéro du boulevard ne sont mentionnés. Est ce une cause de nullité du PV ? merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **26/08/2019** à **13:34**

Bonjour,

Le port de la ceinture étant obligatoire partout, une approximation sur le lieu n'a pas d'incidence.